



GRILLE DES USAGES					
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone		
			Zone R-14		
	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée		•	
RA-2 unifamiliale jumelée				•	
RA-3 unifamiliale en rangée				• (1)	
RB-1 bifamiliale isolée et jumelée					•
RC-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)					• (1)

GRILLE DES NORMES		Zone R-14		
		Groupe résidentiel	Autres groupes	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (mètres)	8	
		marge avant d'un terrain d'angle ou transversal		
		marge de recul latérale min. (mètres)	3,5	
		marge de recul arrière min. (mètres)	8	
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1	
		hauteur maximale (étage)	2	
		hauteur maximale (mètres)	12	
		exhaussement maximal (mètres)		
		façade minimale (mètres)		
		profondeur minimale (mètres)		
	RAPPORTS	superficie min. au sol (mètres carrés)	75	
		coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3	
	AUTRES NORMES	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire		
		PIIA	X	
	AUTRES NORMES	PAE	X	
DIVERS	AMENDEMENT			
Notes particulières et autres dispositions: (1) Maximum de 4 logements				



Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
1060, rue du Moulin-Payet  
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0

## ZONE R-14

